Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

**Band:** 12 (1842)

Inhaltsverzeichnis

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# TABLE

# **CHRONOLOGIQUE**

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome XII du Bulletin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1842 inclusivement.

1841.	TITRES  DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
26 <i>juin</i> .	Transaction concernant l'affaire de la dotation	51
26 novembre. 1842.	Convention avec Soleure, tou- chant l'exercice de la profession mé- dicale	3
5 janvier.	Ordonnance du Conseil-exécutif sur le mode de nomination aux cures collatives mises à la charge de l'État	6
26	ABOLITION du traité de commerce entre la Confédération et le Royaume des Pays-Bas	7

		THE RESERVE AND ADDRESS OF
1842.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
5 mars.	Décret du <i>Grand-Conseil</i> , supprimant la commission de justice près la cour d'appel	8
14	Traité pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération suisse et le Landgraviat de Hesse-Hombourg	10
8 avril.	Traité pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération suisse et le Duché de Nassau	15
15	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux préfets, par laquelle les Soleuroises sont assimilées aux Bernoises pour le paiement de la finance de réception	19
20 juin.	Décret du <i>Grand-Conseil</i> , concernant le pont de la Thièle près de Brügg	21
13 juillet.	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif aux préfets, aux présidens des tribunaux de première instance et au juge d'instruction du district de Berne, prescrivant la marche à suivre pour la transmission des commissions rogatoires aux autorités françaises	22
14 septembre.	Ordre du jour du Conseil-exécu-	

Section of the Party of the Par		CONTRACTOR OF STREET
1842.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
	tif, concernant les armes remises aux milices	24
	Instruction relative aux affaires de divorce et de maternité des Neuchâtelois	25
24 novembre.	Décret touchant la récusation des membres des tribunaux de première instance	26
30	Lor sur la preuve en matière criminelle	28
3 décembre.	Décret du <i>Grand-Conseil</i> , concernant le pont de la Thièle près de Brügg	38
3	Décret portant abolition, pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, de diverses dispositions du droit statutaire du Haut-Simmenthal	<b>3</b> 9
16	Traité pour l'abolition du droit d'aubaine entre la Confédération suisse et les Royaumes Unis de Suède et de Norwège	42
26	CIRCULAIRE du Conseil-exécutif à tous les préfets et présidens des tribunaux, ainsi qu'au juge d'instruction de Berne, concernant les com-	COMMENTAL WOLF AND RESERVED AND STATES.

1842.	TITRES  DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
26 décembre.	missions rogatoires destinées aux tribunaux français	45
	cadette	46

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

## TABLE

# ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII

DU

## BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

(Nota: le chiffe indique la page.)

#### A.

Armes. Les armes remises aux miliciens doivent être rendues dans un état irréprochable, 24.

ARTISTES VÉTÉRINAIRES. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

Aubaine. Traité pour l'abolition du droit d' —, V. Traite foraine.

#### B.

Berne. Transaction entre la commune bourgeoise de cette ville et le gouvernement touchant les affaires de la dotation, 51.

BIGLEN. V. Cures collatives.

Boltigen. Abolition de diverses dispositions du droit statutaire du Haut-Simmenthal pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, 39.

Brügg. Interprétation du décret du 13 mai 1834, relatif au pont de la Thièle près de Brügg, 21.

Modification du même décret, 38.

Büren. V. Cures collatives.

### $\mathbf{G}$ .

Chirurgiens. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

COMMISSIONS ROGATOIRES. V. France.

Cour d'Appel. Suppression de la commission de justice établie près de cette cour, 8.

Criminelle (matière). Preuve en cette matière, 28.

Cures collatives. Mises à la charge de l'État. Mode de nomination à ces cures, 6.

#### D.

DIVORCE. V. Neuchâtelois.

DOTATION. (Affaires de la ) Transaction à ce sujet entre le Gouvernement et la commune bourgeoise de Berne, 51.

#### F.

FINANCE DE RÉCEPTION. V. Réception.

Fonds d'école. Le Gouvernement se charge de son administration, 55.

France. Les commissions rogatoires adressées aux magistrats de ce pays par les autorités suisses, doivent être envoyées à la chancellerie, qui les fera parvenir au chargé d'affaires de la Confédération à Paris, 23.

Les commissions rogatoires destinées aux tribunaux français doivent être munies de l'adresse de l'autorité judiciaire compétente, et transmises au Gouvernement, pour être expédiées à leur destination, 45.

#### H.

Heimiswyl. V. Cures collatives.

Hesse-Hombourg. V. Traite foraine.

Hôpital extérieur. Cet hôpital et celui de l'Île sont érigés en établissemens indépendans ayant droit de corporation, 52.

#### T

ILE (Hôpital de l') V. Hôpital extérieur.

ell -

Jegenstorf. V. Cures collatives.

#### M.

MATERNITÉ (affaires de) V. Neuchâtelois.

Médecins. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

MILICES. Les armes confiées aux milices doivent être rendues dans un état irréprochable, 24.

Mushafen (Fondation dite). Le gouvernement se charge de l'administration de ses biens, 55.

#### N.

Nassau (Duché). V. Traite foraine.

NEUCHATELOIS. Marche à suivre dans les affaires de divorce et de maternité des Neuchâtelois, 25.

Norwège. V. Traite foraine.

#### 0

OBERWYL, près Büren. V. Cures collatives.

#### P.

Pays-Bas. Expiration du traité de commerce avec les Pays-Bas. 7.

Pharmaciens. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

Preuve en matière criminelle. Loi sur cet objet, 28.

### R.

RÉCEPTION (Finance de). Les Soleuroises sont assimilées aux Bernoises quant au paiement de cette taxe, 19. REUSS-PLAUEN (Principauté de). V. Traite foraine.

## S.

SIMMENTHAL (Haut). Abolition de quelques dispositions du droit statutaire de cette contrée, pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, 39.

Soleure. Convention avec le gouvernement de Soleure, concernant l'exercice de la profession médicale, 3.

Assimilation des ressortissantes de ce canton aux Bernoises relativement à la finance de réception . 19.

Spiez. V. Cures collatives.

Suède. V. Traite foraine.

STETTLEN. V. Cures collatives.

Traite foraine et droit d'aubaine. Traités pour leur abolition: avec le landgraviat de Hesse-Hombourg, 10. avec le duché de Nassau, 15.

avec les Royaumes de Suède et de Norwège, 42. avec la Principauté de Reuss-Plauen branche cadette, 46. Tribunaux de 1<sup>re</sup> instance. Cas où les membres de ces tribunaux peuvent être récusés, 27.

V.

VECHIGEN. V. Cures collatives.

W.

WORB. V. Cures collatives.

Z.

ZWEISIMMEN. V. Boltigen et Simmenthal.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.